

Indemnités journalières hospitalisation

Nos autres garanties :

- Capital Décès
- ACCI - Garantie accidents de la vie
- Arrêt de travail / Invalidité
- Epargne / Retraite
- Assurance dépendance
- Assurance de prêt
- Assurance scolaire

Demandez des renseignements à nos conseillers



Mutuelle GRM : 15 Rue Rouget de Lisle - BP 25
71301 MONTCEAU CEDEX
Email : grm@mutuellegrm.fr

CHALON - MACON - LE CREUSOT - AUTUN - LOUHANS
MONTCHANIN - GÉNELARD - DIGOIN - GUEUGNON - PARAY
DIJON - ROANNE - AUXERRE - BELFORT - BESANÇON - NEVERS

Mutuelle GRM : Société Mutuelle, à but non lucratif, soumise aux dispositions
du Livre II du Code de la Mutualité. RNM 778 607 713

 **N°Azur 0 810 074 075**
PRIX APPEL LOCAL

Serveur vocal : vos remboursements, 7 jours/7 et 24h/24

08 91 678 678 (0,22 €/mn)

www.mutuellegrm.fr

Les contrats SERENITE HOSPI

INDEMNITES JOURNALIERES HOSPITALISATION



Si vous n'êtes pas voyant...
soyez prévoyant



Entre nous, la confiance est Mutuelle

Un complément "à la carte"

Un accident ou une maladie n'arrive malheureusement pas qu'aux autres.

Et une hospitalisation peut vous arriver et se prolonger.

Pour vous permettre de faire face aux inévitables dépenses supplémentaires occasionnées par cette hospitalisation, nous vous proposons d'adhérer à notre garantie hospitalière HOSPI.

Pendant tout le temps que durera votre hospitalisation, vous percevrez des indemnités journalières qui s'ajouteront à nos remboursements et à ceux de votre Régime Obligatoire.

Ces indemnités seront exonérées d'impôts.

Vous les utiliserez comme vous le voudrez : pour régler votre chambre particulière, la garde de vos enfants, les frais de transport pour aller au chevet des personnes qui vous sont chères, les suppléments non prévus (dépassements d'honoraires), etc.



Les conditions de souscription

- Pas d'examen médical
- Adhésion pour vous, votre conjoint(e), vos enfants (*même si vous n'y souscrivez pas personnellement*)
- Effet immédiat en cas d'accident
- Délai de stage de 6 mois en maladie

Envoyez sans attendre votre demande d'adhésion.

Vous choisissez l'option correspondant à vos besoins



Indemnités journalières versées et cotisations mensuelles par personne TTC (en euro)

Tranches d'âges	16 € / j	32 € / j	48 € / j
3 mois / 19 ans	0,90 €	1,80 €	2,70 €
20 à 29 ans	1,40 €	2,80 €	4,20 €
30 à 39 ans	1,80 €	3,60 €	5,40 €
40 à 49 ans	2,50 €	5,00 €	7,50 €
50 à 59 ans	4,00 €	8,00 €	12,00 €
60 à 69 ans	6,75 €	13,50 €	20,25 €
70 à 74 ans	10,00 €	20,00 €	30,00 €

La garantie

- Dès le premier jour en cas d'accident
- 24 heures sur 24
- En France et dans le monde entier
- Dans la vie professionnelle ou privée (*week-ends, sport, vacances...*)



Ce tarif permet aux travailleurs non-salariés et professions libérales, grâce à l'adhésion à l'ANIP (Association loi 1901), de bénéficier des avantages de la loi Madelin.